

Modèle d'évaluation des équivalences des études secondaires

Appel d'intérêt

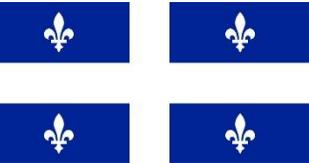
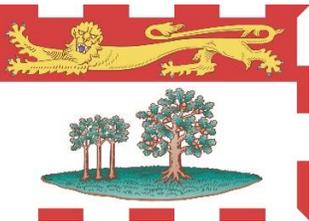


Table des matières

A. INTRODUCTION.....	3
B. L'OPPORTUNITÉ	Error! Bookmark not defined.
C. À PROPOS DU PROJET	4
D. EXIGENCES RELATIVES À LA DEMANDE	5
E. À PROPOS DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA)	7
F. LES LIMITES	7
ANNEXE A – INFORMATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL.....	8

A. INTRODUCTION

Le *General Educational Development Test* (test GED®) est un programme de test international géré par GED Testing Service (GEDTS) aux États-Unis.

Une version canadienne du test GED®, adaptée de la version américaine en anglais et en français canadiens, ainsi que pour le contenu canadien, est administrée dans 11 des 13 provinces et territoires canadiens. La version actuelle du test GED® au Canada a été élaborée en 2002.

Le rôle du test GED® dans les provinces et les territoires varie. Cela peut être une exigence suffisante pour être admis dans un programme d'apprentissage ou au collège. Pour certains établissements postsecondaires, des tests, des études, une formation ou une expérience de travail seraient également exigés pour l'admission. Le test GED® est une option souple et facilement accessible pour obtenir une équivalence des études secondaires et pourrait aider à satisfaire à des critères d'embauche des personnes sur le marché du travail. De même, c'est une option rapide pour les personnes sur le marché du travail qui pourraient avoir besoin d'obtenir une équivalence d'études secondaires à cause de nouvelles exigences du poste ou pour profiter de nouvelles possibilités d'emploi.

En janvier 2014, une version mise à jour du test GED® a été publiée aux États-Unis. Cette nouvelle version cadre davantage avec les standards de préparation à la carrière et de transition aux études postsecondaires plutôt que pour l'emploi. Ce test est offert en version électronique seulement et est utilisé sur la scène internationale depuis la fin de 2016. Il porte sur les compétences en lecture, en écriture, en mathématiques, en sciences humaines et en sciences. On y retrouve des questions à choix multiples et d'autres formats (glisser-déposer, sélectionner une section et menu déroulant), ainsi qu'une dissertation dans la version anglaise.

Selon les prévisions, la plupart des offres d'emploi au cours de la période de 2017 à 2026 devraient exiger un niveau d'éducation postsecondaire.

Alors que 11,5 % des Canadiens âgés de 25 à 34 ans en 2016 (340 000 personnes) ont indiqué que le plus haut niveau de scolarité atteint était inférieur au diplôme d'études secondaires¹, il semble qu'une équivalence d'études secondaires soit toujours nécessaire. Selon des données recueillies dans les provinces et les territoires, les personnes qui se présentent pour faire le test GED® veulent surtout se soumettre à une évaluation de l'équivalence des études secondaires pour satisfaire aux exigences des employeurs, accéder à un emploi, conserver l'emploi actuel ou se prévaloir de possibilités d'avancement. D'autres informations sur le marché du travail sont présentées à l'annexe A.

L'objectif principal du présent appel d'intérêt est de valider le niveau d'intérêt des entreprises ou des organismes à l'égard de l'élaboration d'une méthodologie pour un nouvel outil d'évaluation octroyant, une fois réussi, une équivalence canadienne d'études secondaires.

¹ Uppal, S. (2017). *Les jeunes hommes et les jeunes femmes sans diplôme d'études secondaires*. [En ligne]. Statistique Canada, 2017. Sur Internet : <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-006-x/2017001/article/14824-fra.htm>
APPEL D'INTÉRÊT

B. L'OPPORTUNITÉ

Les avantages potentiels pour le Canada d'élaborer sa propre équivalence d'études secondaires sont nombreux :

- L'équivalence serait adaptée aux besoins des Canadiens qui passent le test d'équivalence d'études secondaires et répondraient aux exigences ou aux besoins pour accéder à un emploi ou à une éducation postsecondaire.
- Les provinces et les territoires seraient détenteurs des droits de propriété intellectuelle et auraient le contrôle du processus d'élaboration, des données et du processus d'évaluation.
- Il ne serait pas nécessaire de convertir les questions d'examen ou le contenu en fonction du contexte canadien et l'élaboration se ferait dans les deux langues officielles.
- Le processus d'élaboration comprendrait des éducateurs des établissements secondaires et postsecondaires, des employeurs, l'industrie, de nouveaux arrivants, des représentants des Autochtones (Premières Nations, Métis et Inuits) des diverses régions du Canada et des représentants gouvernementaux pour s'assurer que les normes soient culturellement adaptées à tous les Canadiens.

Cet appel d'intérêt pour l'élaboration d'un nouvel outil d'évaluation pour les Canadiens qui veulent obtenir une équivalence d'études secondaires représente une occasion unique pour les entreprises et les organismes. Cet outil offrirait la possibilité :

- de proposer des évaluations en versions électronique, en ligne ou sur papier;
- de fournir aux apprenants des commentaires sur l'évaluation; et
- de produire une variété de rapports.

La proposition devrait prévoir qu'une entité ou structure supervisera ou offrira l'évaluation de façon continue, ce qui inclut des ateliers d'élaboration, des consultations ainsi que les processus décisionnels et d'approbation.

C. À PROPOS DU PROJET

Un certain nombre de provinces et de territoires envisagent la possibilité d'élaborer un test d'équivalence d'études secondaires. Même si le nombre de Canadiens qui s'inscrivent au test GED® est à la baisse dans la plupart des provinces et territoires, celles-ci continuent de juger nécessaire d'avoir la possibilité d'obtenir une équivalence d'études secondaires.

Un grand nombre de questions et de concepts ont été soulevés par les provinces et les territoires dans l'éventualité où un nouvel outil d'évaluation serait élaboré, à savoir :

- Quelle devrait être la forme de l'outil d'évaluation?
- Devrait-il comprendre un volet portant sur les compétences essentielles?
- L'évaluation doit-elle porter sur cinq matières (ex. : est-ce que les sciences humaines devraient continuer d'être un module ou est-ce que l'éducation civique conviendrait mieux comme module? Selon la raison d'être de l'équivalence, la lecture, l'écriture et les mathématiques suffiraient-ils?)?
- Une nouvelle équivalence des études secondaires serait-elle reconnue par les employeurs, les établissements postsecondaires et d'apprentissage?

Voici ce que comporterait l'élaboration d'une évaluation pancanadienne d'équivalence d'études secondaires :

- Une évaluation normalisée.
- La propriété intellectuelle serait détenue conjointement par les provinces et les territoires.
- L'évaluation en versions électronique et sur papier.
- Une variété de mesures d'adaptation, comme les lecteurs d'écran ou les rubans de lecture et du braille pour les personnes malvoyantes.
- De la souplesse dans le parcours menant à l'obtention d'un diplôme, ce qui permettrait aux provinces et aux territoires d'utiliser l'outil dans leur contexte (différents parcours).
- Une évaluation élaborée et accessible dans les deux langues officielles.
- La sensibilité aux particularités culturelles, en particulier aux peuples autochtones et aux personnes immigrantes.
- Une reconnaissance que les provinces et les territoires donneront leur avis et leurs orientations au sujet des objectifs ou buts provinciaux et territoriaux.
- Une évaluation convenant aux apprenants adultes sur le plan pédagogique.
- Une structure pour élaborer l'évaluation, y compris les ateliers, ainsi que les processus décisionnels et d'approbation.
- Un plan de mise à jour de l'outil d'évaluation afin d'assurer sa validité.
- Un plan pour la collecte, le partage et la propriété des données.
- Un échéancier prévisionnel.
- Une estimation des coûts d'élaboration, de mise en œuvre et de fonctionnement.

D. EXIGENCES RELATIVES À LA DEMANDE

LES RÉPONSES AU PRÉSENT APPEL D'INTÉRÊT DOIVENT COMPRENDRE CE QUI SUIT :

1. Les antécédents de l'organisme (*au plus 1 page*)
 - De brefs antécédents de l'organisme, y compris les années d'activités.
 - Une description des programmes et services actuels de l'organisme.

2. Une déclaration d'intérêt et d'expérience (*au plus 2 pages*) avec des exemples concrets
 - Les raisons pour lesquelles l'organisme s'intéresse au projet.
 - L'expérience de travail de l'organisme avec un projet semblable.
 - La capacité de l'organisme de travailler dans les deux langues officielles. Fournir des détails.
 - la pertinence des services ou des pratiques de l'organisme considérant le projet.

3. Vision du projet (*au plus 3 pages*)
 - Comment envisagez-vous l'élaboration d'un outil d'équivalence d'études secondaires, dont l'échéancier pour le réaliser?
 - Comment mèneriez-vous l'analyse pour déterminer les besoins, etc., susmentionné dans la section au sujet du projet?
 - Comment mobiliseriez-vous les parties prenantes : le personnel enseignant des établissements secondaires et postsecondaires, les employeurs, l'industrie, les nouveaux arrivants et les représentants des Autochtones des différentes régions du pays?

DATE LIMITE

Date et heure : Vendredi 29 mars 2019, 23 h 59 (heure normale de l'Est)

Présentez une version en PDF par voie électronique à :

Monsieur Noel Baldwin, Coordonnateur, enseignement postsecondaire et apprentissage des adultes
Secrétariat du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)
95, avenue St. Clair Ouest, bureau 1106
Toronto (Ontario) M4V 1N6
Canada

Courriel : n.baldwin@cmecc.ca

Prochaines étapes :

Les provinces et les territoires participants utiliseront l'information pour déterminer s'ils vont aller de l'avant avec une demande de propositions portant sur l'élaboration d'une évaluation d'équivalence des études secondaires au Canada.

E. À PROPOS DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA)

Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] a été créé en 1967 par les ministres de l'Éducation. Il offre un forum intergouvernemental où discuter de questions stratégiques et entreprendre des initiatives dans des domaines d'intérêt commun. Il est aussi un moyen de s'engager avec les organisations pancanadiennes du secteur de l'éducation et le gouvernement fédéral.

Le Secrétariat du CMEC qui appuie son travail est situé à l'adresse suivante :

95, avenue St. Clair Ouest, bureau 1106
Toronto (Ontario) M4V 1N6
Canada
Téléphone : 416-962-8100
Télécopieur : 416-962-2800
Courriel : [INFORMATION](#)

Plus de renseignements sur le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et le Secrétariat sont accessibles à : https://www.cmec.ca/41/Au_sujet_du_CMEC.html

Le Secrétariat du CMEC facilite l'émission de la présente demande d'expressions d'intérêt et la collecte des réponses. Le projet n'est pas un projet du CMEC qui ne l'a pas endossé non plus. Il ne faudrait pas considérer que le rôle du Secrétariat du CMEC reflète une décision du CMEC.

F. LIMITES

Toute personne faisant une présentation en réponse au présent appel d'intérêt le fait en acceptant pleinement les dispositions suivantes :

- Il s'agit d'une demande d'information seulement; il ne s'agit pas d'un document d'approvisionnement ou d'appel d'offres; aucune obligation légale n'en découlera dans aucune circonstance.
- Les provinces et les territoires agiront en fonction de ce qu'ils déterminent, de manière discrétionnaire, et ne seront pas responsables des pertes ou des coûts engagés par un répondant de ce fait.

ANNEXE A – INFORMATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

En 2016, 340 000 Canadiens âgés de 25 à 34 ans ont indiqué que le plus haut niveau de scolarité atteint était inférieur au diplôme d'études secondaires.² Ce chiffre représentait 8,5 % des hommes et 5,4 % des femmes de ce groupe d'âge. Il s'agit là d'une baisse importante avec le temps : en 1990, 22 % des hommes et 19 % des femmes de 25 à 34 ans n'avaient pas terminé leurs études secondaires (environ un million de Canadiens sans diplôme d'études secondaires ou l'équivalent).

Les Autochtones sont plus susceptibles de ne pas avoir de diplôme d'études secondaires. Vingt pour cent (20 %) des hommes autochtones et 16 % des femmes autochtones n'avaient pas de diplôme d'études secondaires en 2016. Les hommes et les femmes dans cette situation sont plus susceptibles d'avoir une incapacité (11 %) à intégrer le marché de l'emploi que ceux ayant un diplôme d'études secondaires ou postsecondaire (6 %).³

Le tableau ci-dessous, provenant de l'Enquête sur les postes vacants et les salaires 2017⁴ – niveau de scolarité, certification et expérience recherchés/requis, indique que de nombreux postes vacants exigent au moins un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent. Il y a lieu de noter que les résultats qui concernent les emplois nécessitant un faible niveau de scolarité ou d'expérience peuvent être faussés en raison du fort taux de roulement de personnel dans ces emplois (p. ex. les ventes et les services).

	Canada
Aucune scolarité minimale recherchée	34,9 %
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	28,7 %
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école des métiers	8,2 %
Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire	13,5 %
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	3,3 %
Baccalauréat ou diplôme ou certificat universitaire supérieur au baccalauréat	11,4 %

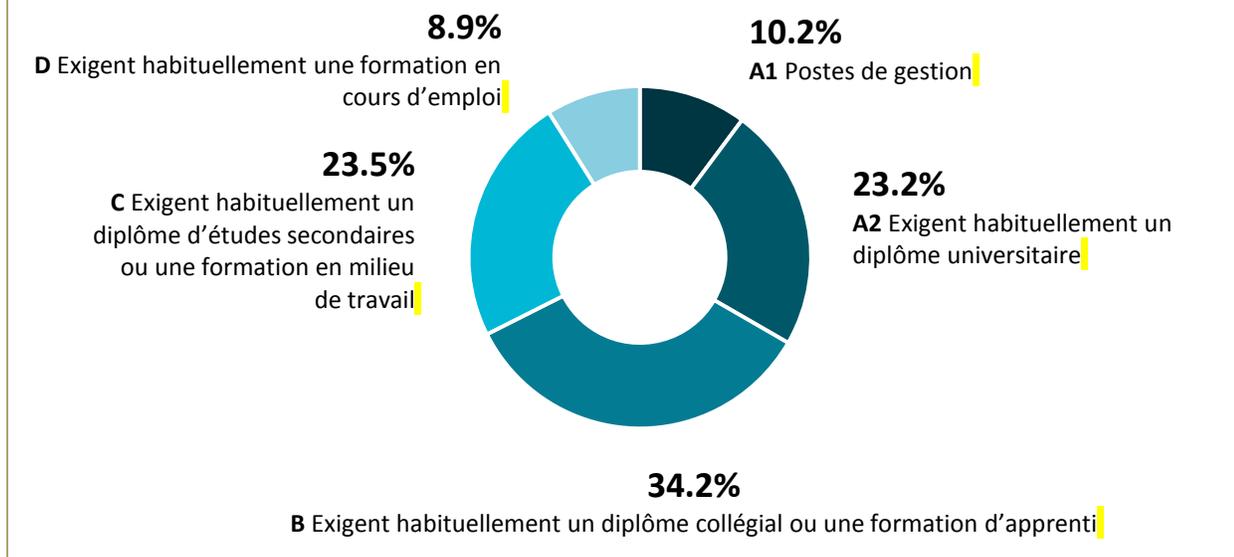
Selon les prévisions, la plupart des possibilités d'emploi au cours de la période de 2017 à 2026 devraient exiger au moins une forme d'éducation postsecondaire comme le montre le diagramme ci-dessous.

² Uppal, S. *Les jeunes hommes et les jeunes femmes sans diplôme d'études secondaires*. [En ligne]. Statistique Canada, 2017. Sur Internet : <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-006-x/2017001/article/14824-fra.htm>

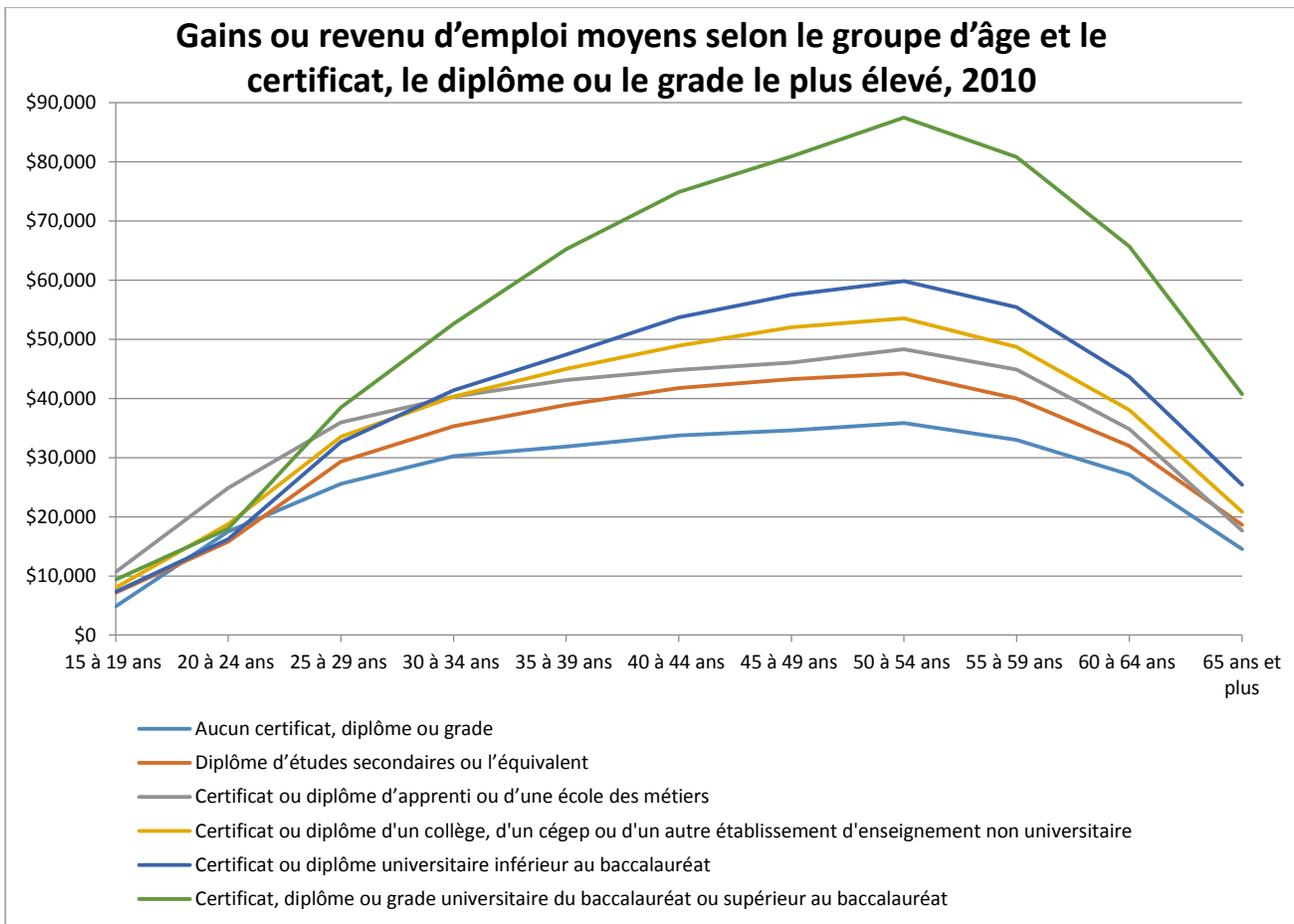
³ Ibid.

⁴ Les industries suivantes sont exclues de l'Enquête sur les postes vacants et les salaires : « Organismes religieux » (8131), « Ménages privés » (814), « Administration publique fédérale » (911), « Administrations publiques provinciales et territoriales » (912), « Organismes publics internationaux et autres organismes publics extra-territoriaux » (919). En outre, le concept « employé » utilisé dans l'Enquête sur les postes vacants et les salaires exclut les propriétaires et les associés des entreprises non constituées en société et des bureaux voués à l'exercice d'une profession libérale, les travailleurs autonomes, les sous-traitants, les consultants externes, les travailleurs familiaux non rémunérés, les personnes travaillant à l'extérieur du Canada et le personnel militaire. Sont également exclus les employés en congé non rémunéré.

**Possibilités d'emploi selon le niveau de compétence de la CNP
(Canada, de 2017 à 2026)**

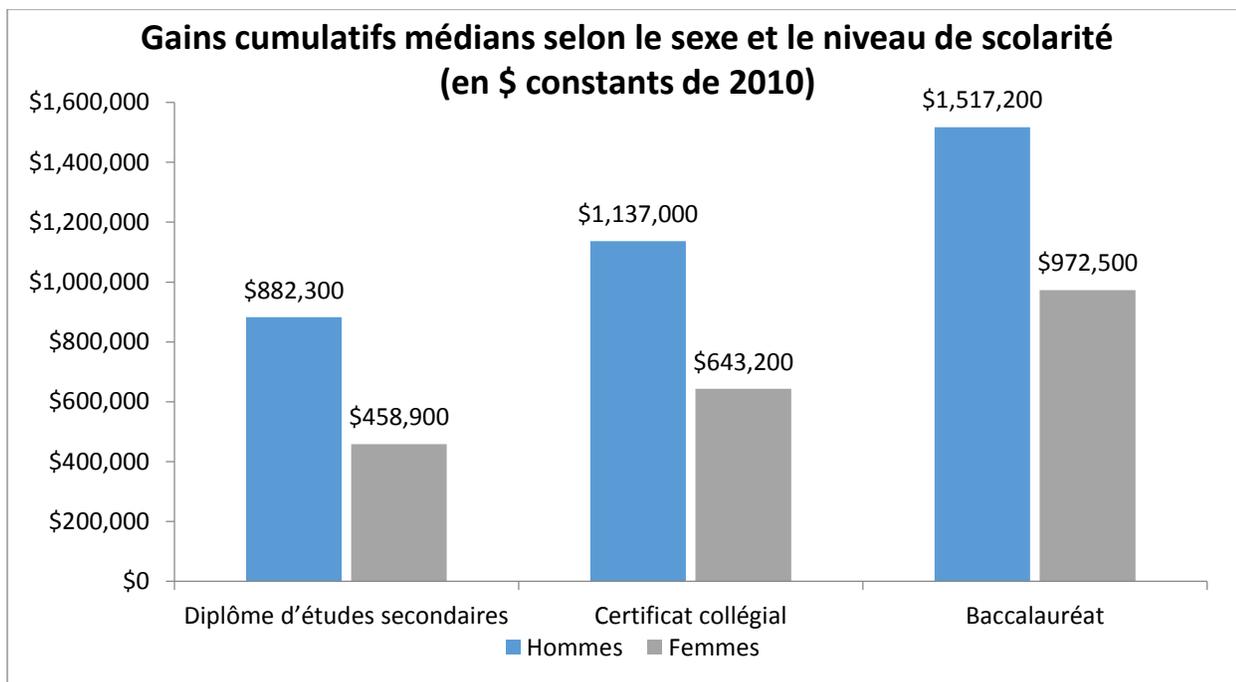


Par ailleurs, les possibilités d'emploi peuvent varier sensiblement pour les personnes qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires ou un équivalent. Par exemple, comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous, le revenu d'emploi moyen des Canadiens qui ne sont pas titulaires d'un diplôme d'études secondaires est inférieur au revenu de ceux qui terminent leurs études secondaires (ou reçoivent une équivalence d'études secondaires) ou un diplôme postsecondaire. L'écart dans les revenus moyens débute au début de la vie professionnelle et s'agrandit tout au long de la carrière.



Au cours de la vie professionnelle d'une personne, les différences dans les gains augmentent avec le niveau de scolarité atteint. Les données ci-dessous montrent l'effet cumulatif des gains des personnes ayant obtenu un diplôme d'études secondaires, un diplôme collégial ou un baccalauréat sur une période de vingt ans.⁵

⁵ Frenette, M. et Ostrovsky, Y. *Les gains cumulatifs des diplômés postsecondaires sur 20 ans : résultats selon le domaine d'études*. [En ligne]. Statistique Canada, 2014. Sur Internet : <https://www.statcan.gc.ca/pub/11-626-x/11-626-x2014040-fra.htm>



La participation au marché du travail des Canadiens qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires ou l'équivalent est inférieure à ceux qui ont un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent ou encore un diplôme postsecondaire. Depuis 2010, la participation au marché du travail a diminué de 20 à 40 points de pourcentage parmi les Canadiens qui n'avaient pas obtenu au moins un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent. Cet écart s'est maintenu de la période de 2010 à septembre 2017 comme le montre le tableau ci-dessous. Il y a lieu de noter cependant que le taux de participation entre 2010 et 2017 s'est abaissé pour toutes les catégories de niveau de scolarité. Les diminutions sont attribuables en grande partie au vieillissement de la population du Canada.

Participation au marché du travail 2010-2017, selon le niveau de scolarité, les deux sexes, 15 ans et plus, désaisonnalisées ⁶									
Niveau de scolarité atteint	Moyenne	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 (à sept.)
Tous les niveaux de scolarité	66,3	66,9	66,7	66,5	66,5	66,0	65,9	65,7	65,9
De 0 à 8 années	22,4	23,3	23,2	23,1	23,0	22,0	21,4	21,2	21,9
Études secondaires partielles	46,1	48,1	47,7	46,5	46,3	45,6	44,9	44,4	45,0
Études secondaires complétées	65,2	67,5	67,0	66,2	65,9	64,9	63,4	63,1	63,0
Des études postsecondaires partielles	65,8	67,6	67,0	66,8	66,1	65,1	64,8	64,3	65,0
Diplôme ou certificat	74,5	75,7	75,4	74,9	74,8	74,3	74,1	73,5	72,9

⁶ Statistique Canada. Tableau CANSIM 282-0003. Estimations sur la population active (EPA) selon le niveau de scolarité atteint, le sexe et le groupe d'âge, non désaisonnalisées (mensuel) (personnes à moins d'indication contraire).

Participation au marché du travail 2010-2017, selon le niveau de scolarité, les deux sexes, 15 ans et plus, désaisonnalisées⁶

d'études postsecondaires									
Grade universitaire	78,3	79,4	78,6	78,8	78,3	77,8	78,0	77,7	77,8
Baccalauréat	78,3	79,7	78,4	78,8	78,3	77,7	78,0	77,7	77,8
Diplôme ou certificat universitaire supérieur au baccalauréat	78,3	78,8	79,0	78,7	78,1	78,0	77,9	77,9	78,0

Selon le Recensement de 2016 – Scolarité, le pourcentage de la population du Canada de 25 à 64 ans n'ayant pas de certificat, de diplôme ou de grade par province ou territoire est de 11,5 %.

Scolarité, le nombre d'habitants et le pourcentage de la population canadienne de 25 à 64 ans n'ayant pas de certificat, de diplôme ou de grade

Province	Total (de 25 à 64 ans)	% (de la population de 25 à 64 ans)
Canada	2 169 790 habitants	11,5 %
NL	45 170 habitants	15,7 %
PE	8 950 habitants	12,0 %
NS	60 280 habitants	12,2 %
NB	55 645 habitants	13,9 %
QC	580 635 habitants	13,3 %
ON	752 995 habitants	10,4 %
MB	94 310 habitants	14,4 %
SK	69 200 habitants	12,2 %
AB	244 755 habitants	10,8 %
BC	244 000 habitants	9,6 %
YT	2 255 habitants	10,7 %
NT	4 850 habitants	20,5 %
NU	6 750 habitants	40,9 %

Il est possible de ventiler davantage le pourcentage de la population n'ayant aucun certificat, diplôme ou grade à l'intérieur de chaque groupe d'âge selon la province ou le territoire (2016) comme le montre le tableau ci-dessous. Par exemple, 8,7 % ou 398 470 des Canadiens de 25 à 34 ans n'ont aucun certificat, grade ou diplôme contre 16,2 % de ceux ayant 55 à 64 ans.

Province	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans
Canada	8,7 %	8,8 %	11,8 %	16,2 %
NL	8,0 %	10,2 %	17,2 %	23,7 %
PE	6,6 %	7,6 %	13,1 %	18,2 %
NS	7,4 %	8,2 %	13,0 %	17,9 %
NB	7,9 %	8,5 %	14,3 %	21,7 %
QC	10,5 %	9,9 %	13,5 %	18,4 %

Province	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans
ON	7,7 %	7,9 %	10,6 %	15,1 %
MB	12,1 %	11,5 %	14,8 %	19,2 %
SK	9,8 %	9,4 %	13,4 %	16,4 %
AB	9,3 %	9,1 %	11,4 %	14,2 %
BC	6,8 %	7,6 %	10,1 %	13,5 %
YT	9,5 %	7,3 %	12,3 %	13,5 %
NT	19,6 %	18,3 %	22,9 %	21,5 %
NU	43,4 %	38,7 %	42,0 %	36,9 %